

Test de sélection – Danse en couple SRRC

Date : 1er octobre 2026

Version : 1.1

Table des matières

1.	<i>DÉFINITION DU TEST DE SÉLECTION.....</i>	<i>1</i>
2.	<i>DÉFINITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION</i>	<i>3</i>
3.	<i>DÉROULEMENT ET CALENDRIER DE LA SÉLECTION.....</i>	<i>4</i>
4.	<i>ORGANIGRAMME DES CADRES NATIONAUX</i>	<i>5</i>
5.	<i>APERÇU DE LA COMPOSITION DES TESTS</i>	<i>6</i>
6.	<i>RÈGLEMENT GÉNÉRAL.....</i>	<i>17</i>
7.	<i>ANNEXE</i>	<i>19</i>

1. DÉFINITION DU TEST DE SÉLECTION

Le test de sélection sert à vérifier et à évaluer les capacités et les aptitudes spécifiques à la discipline sportive des athlètes. Les résultats obtenus constituent la base principale pour la sélection au sein des cadres nationaux de l'année suivante.

Dans le cadre du processus de sélection, les athlètes sont affectés aux niveaux de sélection nationaux correspondants. On distingue les niveaux de sélection suivants :

- Cadre junior (FTEM T3/T4)

Ce cadre a pour mission de promouvoir et d'accompagner de manière ciblée les couples juniors les plus performants. L'objectif est de favoriser le développement des couples en danse de manière à les amener au niveau international et à leur permettre d'obtenir d'excellents résultats dans la catégorie juniors.

- Cadre junior d'acrobatie (FTEM T2/T3)

Ce cadre sert à la formation et au développement ciblés de couples de danseurs d'âge junior en vue des catégories acrobatiques MCCA et MCFS. L'objectif est d'initier progressivement les athlètes aux exigences du sport de compétition national et international.

- Cadre perspective (FTEM T4/E1)

Ce cadre sert de cadre de transition et de développement pour les couples se trouvant à différentes étapes de leur carrière sportive. Il comprend :

- les couples qui quittent le cadre junior d'acrobatie pour des raisons d'âge et se préparent à passer dans les catégories MCCA ou MCFS ;
- les couples qui concourent déjà dans les catégories MCS, MCCA ou MCFS et qui se préparent spécifiquement à intégrer le cadre d'élite.
- Les couples issus du cadre d'élite MCCA qui visent le passage dans la catégorie MCFS et se préparent aux exigences correspondantes.

L'objectif de ce cadre est d'accompagner de manière ciblée les athlètes pendant ces phases de transition et d'assurer un développement durable sur la voie du sport de haut niveau national et international.

Aucun test de sélection n'est requis pour intégrer le cadre d'élite (MCCA/MCFS). Ce cadre ne vise pas à soutenir les couples sur le long terme, mais à obtenir les meilleurs résultats possibles pour la Suisse lors des Championnats d'Europe, des Championnats du monde et des World Games. La composition du cadre d'élite est annoncée à l'issue des tests de sélection. La sélection de ce groupe s'effectue selon les critères suivants :

1. les couples qui, au cours de la saison à venir, sont les plus prometteurs lors des grands événements (Championnats d'Europe, Championnats du monde, World Games).
2. Le couple doit figurer parmi les meilleurs de Suisse, ce qui peut être déterminé soit à partir du classement suisse actuel, soit à partir du classement mondial actuel.

3. Le point 3.4.1 concernant le Med-Check doit également être respecté par les couples d'élite.

Si certains couples semblent très prometteurs mais ne remplissent pas les critères pour des raisons valables (changement de catégorie, recomposition de cadres individuels, etc.), ils peuvent néanmoins être sélectionnés dans le cadre d'élite. Là encore, seul l'avis des entraîneurs nationaux concernant les résultats aux Championnats d'Europe, aux Championnats du monde et aux World Games de l'année suivante est déterminant.

2. DÉFINITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION

La commission de sélection est chargée de toutes les décisions relatives à la sélection des cadres au sein de la fédération SRRC. La commission est composée des personnes suivantes :

- Responsable de l'élite au sein du comité directeur de la fédération
- Entraîneur(se) des cadres nationaux des différentes cadres (cadre junior, cadre junior d'acrobatie, cadre de perspective, cadre d'élite)

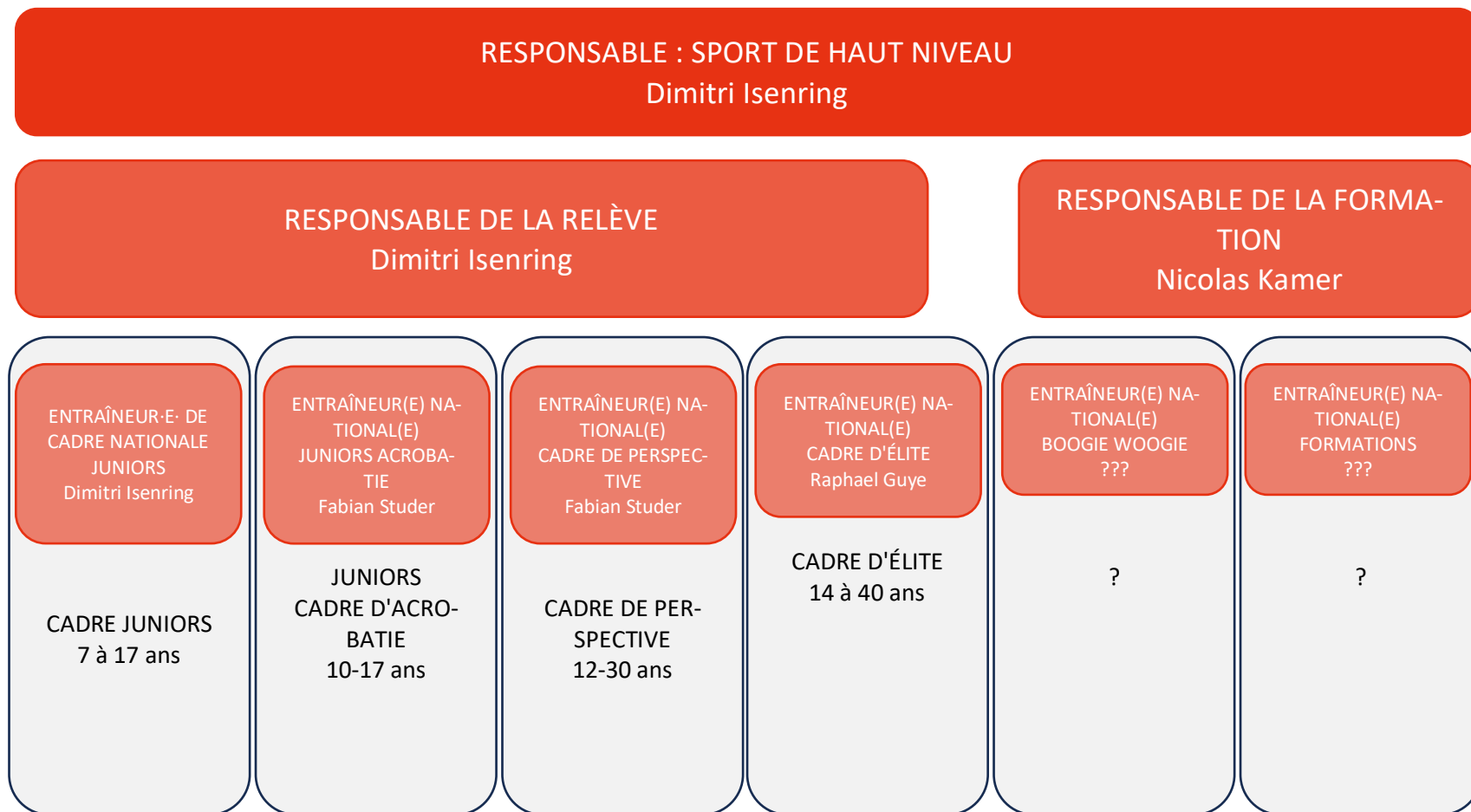
3. DÉROULEMENT ET CALENDRIER DE LA SÉLECTION

Le test de sélection a toujours lieu le dimanche suivant le dernier tournoi national de l'année civile. Si, pour des raisons de calendrier, cette date n'est pas disponible, une autre date sera fixée en novembre/décembre. La date est toujours publiée avant la fin du mois de janvier de l'année de sélection concernée.

La sélection de l'cadre d'élite a toujours lieu après le dernier tournoi de l'année civile (international et national) ; tous les tournois de cette année civile sont pris en compte, l'évolution des résultats pouvant être déterminante (un couple affichant une tendance à la hausse vers la fin de l'année peut avoir un avantage par rapport à un couple dont les résultats ne cessent de se détériorer)

Les résultats de la sélection sont communiqués par écrit aux présidents et présidentes de club par l'intermédiaire du responsable de l'élite du SRRC avant la fin de l'année civile. En cas de questions concernant les résultats, la commission de sélection se tient à disposition pour un entretien.

4. ORGANIGRAMME DES CADRES NATIONAUX



5. APERÇU DE LA COMPOSITION DES TESTS

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des éléments composant le test de sélection ainsi que de leur pondération au sein des différentes catégories de cadres. Les domaines mentionnés sont expliqués en détail dans la suite de ce document.

Critère Swiss Olympic	Test SRRRC	Pondération dans le résultat final Cadres de perspective	Pondération dans le résultat final Cadre junior d'acrobatie	Pondération dans le résultat final Cadre junior
Évolution des performances	Questionnaire de la fédération	5 %	5 %	5 %
Performances actuelles et caractéristiques anthropométriques	- Test de danse - Test d'acrobatie - Test de gymnastique - Évaluation des performances	55 %	55 %	55 % *
Aspect psychologique	Questionnaire de la fédération	5 %	5 %	5 %
Résistance	- Différence latérale (physique) - Bilan médical (physique) - Questionnaire de l'association (psychologique)	5 %	5 %	5 %
Potentiel	Questionnaire de la fédération	25 %	25 %	25 %
Biographie de l'athlète	Questionnaire pour les couples de danseurs	5 %	5 %	5 %

* Au sein du cadre junior, aucun test d'acrobatie n'est effectué. Contrairement aux autres niveaux du cadre, les résultats obtenus en compétition au cours de l'année civile en cours sont toutefois pris en compte dans l'évaluation des performances actuelles et sont pondérés selon les critères définis.

5.1 ÉVOLUTION DES PERFORMANCES

L'évaluation de l'évolution des performances s'effectue à l'aide d'un questionnaire standardisé.

L'évaluation est réalisée par les responsables suivants :

- Responsable du sport de haut niveau (pondération : 50 %)
- Entraîneur·euse national·e du niveau de cadre à évaluer, en collaboration avec l'entraîneur·euse national·e de l'élite (pondération : 50 %)

Les duos qui se sont formés récemment en vue du test de sélection et qui n'ont encore disputé aucune compétition se voient attribuer zéro point pour ce critère. En raison de l'absence d'expérience commune en compétition, il n'est pas possible d'évaluer l'évolution des performances.

Questions relatives à l'évolution des performances	Échelle d'évaluation
Comment évalues-tu les progrès (de performance) spécifiques au RnR de la danseuse dans les domaines suivants par rapport à l'année dernière ?	• Évaluation impossible (0 point) • faible (1) • plutôt faible (2) • plutôt élevé (3) • élevé (4) • Le niveau était déjà très élevé l'année dernière (4) Remarque : merci de baser ta réponse sur les performances liées au travail effectué pour la catégorie « Main Class Freestyle » ou « Contact Style », et non sur le travail effectué pour la catégorie dans laquelle le couple participe actuellement à des compétitions.
- Danse - Acrobatie	
Comment évalues-tu les progrès athlétiques/physiques (en termes de performances) de la danseuse par rapport à l'année dernière ?	
Comment évalues-tu les progrès (en termes de performances) spécifiques au RnR du danseur dans les domaines suivants par rapport à l'année dernière ?	
- Danse - Acrobatie	
Comment évalues-tu les progrès athlétiques/physiques (en termes de performances) du danseur par rapport à l'année dernière ?	
Comment évalues-tu globalement les progrès du couple en termes de performances par rapport à l'année dernière ?	

5.2 PERFORMANCES ACTUELLES ET CARACTÉRISTIQUES ANTHROPOMÉTRIQUES

5.2.1 PERFORMANCES ACTUELLES

Les performances actuelles sont évaluées à l'aide de quatre tests physiques. Le tableau ci-dessous présente la pondération de chaque test au sein des différents niveaux de cadre.

Domaine de test	Pondération pour le cadre de perspective	Pondération pour le cadre junior d'acrobatie	Pondération Cadres juniors
Épreuve de danse	30 %	45 %	70 %
Test d'acrobatie	30 %	12,5 %	-
Test de gymnastique	20 %	30 %	10 %
Évaluation des performances	20 %	12,5 %	10 %
Résultats des tournois	-	-	10 %

Chacun de ces domaines est décrit de manière exhaustive et détaillée dans un document distinct. Les documents correspondants sont accessibles via les liens figurant en annexe :

- Test de danse
- Test d'acrobatie
- Test de gymnastique
- Évaluation des performances

5.2.2 CONDITIONS ANTHROPOMETRIQUES

Les conditions anthropométriques sont déjà prises en compte dans le cadre du diagnostic de performance grâce à l'analyse d'indices pertinents propres au couple et intégrées à l'évaluation. Ces indices sont calculés à partir des mesures anthropométriques recueillies lors du diagnostic de performance et décrivent le rapport entre les caractéristiques anthropométriques au sein d'un couple d'athlètes. Cela permet de formuler des conclusions pertinentes en matière de performance concernant l'adéquation physique et les conditions spécifiques du couple. Étant donné que ces aspects anthropométriques sont ainsi déjà pris en compte dans l'évaluation du diagnostic de performance, ils ne font pas l'objet d'une évaluation supplémentaire en tant que catégorie distincte au sein de la dimension « Performance actuelle », afin d'éviter les doubles évaluations.

5.2.3 RESULTATS DES COMPETITIONS DU CADRE JUNIOR

Comme mentionné au début, les couples ne passent pas de test d'acrobatie pour le cadre junior ; ce sont les résultats des compétitions de l'année civile en cours qui sont pris en compte. Ceux-ci sont évalués comme suit :

Sont pris en compte pour le classement les deux meilleurs résultats internationaux (uniquement les épreuves officielles de la Coupe du monde de la WRRC, du Championnat d'Europe et du Championnat du monde. Les tournois « open » ne comptent pas), ainsi que le résultat du Championnat de Suisse.

Championnat de Suisse :	Finale :	50 points
	Podium :	100 points
	Victoire :	150 points

Tournois internationaux :	Demi-finale :	100 points
	Finale :	200 points
	Podium :	300 points

Un couple peut ainsi atteindre un maximum de 750 points, ce qui correspondrait à 100 %. Ces 100 % sont alors considérés comme 100 points pour le calcul suivant.

Ces points sont calculés et pris en compte dans l'évaluation conformément au tableau 5.2.1.

5.3 PSYCHOLOGIE

L'évaluation psychologique s'effectue à l'aide d'un questionnaire standardisé. Elle est réalisée par les responsables suivants :

- Responsable du sport de haut niveau (pondération : 50 %)
- Entraîneur·euse national·e du niveau de cadre à évaluer, conjointement avec l'entraîneur·euse national·e de l'élite (pondération : 50 %)

Les duos qui se sont formés récemment en vue du test de sélection et qui n'ont encore participé à aucune compétition ensemble sont néanmoins évalués. L'évaluation se fonde sur les observations effectuées le jour du test afin d'obtenir une première impression de leur potentiel commun et de leur niveau de performance. De plus, les informations existantes concernant chaque athlète sont prises en compte dans l'évaluation globale.

Questionnaire sur le mental	Échelle d'évaluation
Comment évalues-tu globalement la motivation à la performance ? • Danseuse • Danseur	• Évaluation impossible (0 point) • faible (1) • plutôt faible (2) • plutôt élevé (3) • élevé (4)
Dans quelle mesure l'affirmation suivante est-elle vraie : les athlètes se motivent-ils mutuellement ?	• Impossible à évaluer (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2) • Plutôt d'accord (3) • Tout à fait d'accord (4)
Comment le couple s'est-il comporté lorsqu'aucun entraîneur n'était disponible pendant une phase d'entraînement ? • Les athlètes ont continué à s'entraîner de manière autonome • Les athlètes ont discuté de ce qu'ils avaient vécu • Les athlètes se sont occupés(es) seuls(es) avec leur smartphone	• aucune évaluation possible (0 point) • jamais (1) • rarement (2) • souvent (3) • très souvent (4)

5.4 RÉSISTANCE AU STRESS

La capacité de charge est évaluée à partir de trois critères :

Différence entre les côtés (capacité physique)

La différence latérale est calculée à partir d'indicateurs standardisés issus du diagnostic de performance, puis évaluée en conséquence.

Examen médical (capacité physique)

Chaque athlète doit présenter un bilan médical valide datant de l'année civile au cours de laquelle se déroule le test de sélection.

Questionnaire de la fédération (résistance psychique)

La résistance psychologique est évaluée à l'aide d'un questionnaire standardisé. L'évaluation est

effectuée par les responsables du cadre, de la même manière que pour les autres rubriques du questionnaire.

5.4.1 EXAMEN MEDICAL

Un examen médico-sportif récent sert à attester que, d'un point de vue médical, il n'existe aucune contre-indication à la pratique du Rock'n'Roll acrobatique en sport de compétition.

Les conditions suivantes doivent être remplies :

L'examen doit être effectué par un Swiss Olympic Medical Center.

L'examen doit avoir lieu au cours de l'année civile de la sélection.

Les athlètes remettent le formulaire officiel du SRRC (cf. annexe), dûment rempli et signé par le médecin du sport ayant effectué l'examen.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le bilan médical ne pourra pas être pris en compte dans le cadre de la sélection.

Ce critère est évalué selon les niveaux d'évaluation suivants :

- Satisfait
- Satisfait sous réserve
- Non rempli
-

5.4.2 QUESTIONNAIRE SUR LES RELATIONS

L'évaluation de la résilience psychologique s'effectue à l'aide d'un questionnaire standardisé.

L'évaluation est réalisée par les responsables suivants :

- Responsable du sport de compétition (pondération : 50 %)
- Entraîneur-euse national-e du niveau de sélection concerné, en collaboration avec l'entraîneur-euse national-e de l'élite (pondération : 50 %)

Les duos qui se sont formés récemment en vue du test de sélection et qui n'ont encore participé à aucune compétition ensemble sont néanmoins évalués. L'estimation du potentiel repose alors sur les connaissances déjà disponibles concernant chaque athlète ainsi que sur les observations effectuées le jour du test.

Questionnaire sur la résistance à l'effort	Échelle d'évaluation
Comment évalues-tu la résistance psychologique ? • Danseuse • Danseur	• Évaluation impossible (0 point) • faible (1) • plutôt faible (2) • plutôt élevé (3) • élevé (4)
La danseuse sait bien gérer les situations de pression.	• Impossible à évaluer (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2)

	• C'est plutôt vrai (3) • C'est vrai (4)
Le danseur sait bien gérer les situations de pression.	• Impossible à évaluer (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2) • Plutôt vrai (3) • C'est vrai (4)
Les athlètes se soutiennent mutuellement dans les situations de pression.	• Impossible à évaluer (0 point) • pas du tout d'accord (1) • plutôt faux (2) • plutôt d'accord (3) • Tout à fait d'accord (4)
Pour exécuter des figures acrobatiques, le couple a besoin d'un long temps de préparation mentale.	• Impossible à évaluer (0 point) • Pas du tout (1) • plutôt pas (2) • plutôt (3) • beaucoup (4)
Lors de l'exécution d'éléments acrobatiques, le couple a besoin de l'aide d'une personne chargée de l'assurer.	• Évaluation impossible (0 point) • pas du tout (1) • plutôt pas (2) • plutôt (3) • beaucoup (4)

5.5 POTENTIEL

L'évaluation du potentiel s'effectue à l'aide d'un questionnaire standardisé. Elle est réalisée par les responsables suivants :

- Responsable du sport de compétition (pondération : 50 %)
- Entraîneur·euse national·e du niveau de sélection concerné, conjointement avec l'entraîneur·euse national·e de l'élite (pondération : 50 %)

Les couples nouvellement formés, même sans expérience commune en compétition, sont également évalués dans le cadre du test de sélection. L'évaluation du potentiel repose sur les connaissances existantes concernant chaque athlète, ainsi que sur les observations effectuées pendant la journée de test.

Questionnaire sur le potentiel	Échelle d'évaluation
Comment évalues-tu le potentiel de performance à long terme de ce couple par rapport à d'autres couples suisses de la même catégorie d'âge et de niveau ? Le couple appartient à...	• (4) aux quelques 10 % des couples les plus prometteurs • (3) fait partie des couples dont les perspectives de réussite sont supérieures à la moyenne • (2) fait partie des couples dont le potentiel de réussite est moyen • (1) fait partie des couples dont le potentiel de réussite est inférieur à la moyenne
Comment évalues-tu le potentiel de développement de ce couple au cours des 2 à 3 prochaines années ?	• (6) potentiel de développement exceptionnellement élevé avec des perspectives réalistes d'atteindre le plus haut niveau national/international

	• (5) très grand potentiel de développement et évolution claire des performances à prévoir • (4) bon potentiel de développement avec une évolution positive réaliste • (3) potentiel de développement modéré avec une évolution normale prévisible • (2) potentiel de développement plutôt limité malgré l'entraînement et l'accompagnement • (1) Potentiel de développement à peine perceptible à l'heure actuelle
La collaboration au sein du duo semble stable et constructive.	• Évaluation impossible (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2) • C'est plutôt vrai (3) • C'est le cas (4)
L'évaluation du développement physique du couple laisse-t-elle entrevoir une progression vers le plus haut niveau international.	• Évaluation impossible (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2) • plutôt d'accord (3) • C'est le cas (4)
Le couple fait preuve d'une grande capacité d'apprentissage et met efficacement en pratique les retours d'expérience.	• Évaluation impossible (0 point) • pas du tout d'accord (1) • pas vraiment d'accord (2) • plutôt d'accord (3) • C'est vrai (4)
L'âge actuel du couple lui permet-il d'évoluer au plus haut niveau international.	• Impossible à évaluer (0 point) • pas du tout d'accord (1) • plutôt faux (2) • plutôt d'accord (3) • Tout à fait d'accord (4)

5.6 BIOGRAPHIE DE L'ATHLÈTE

La biographie de l'athlète est recueillie à l'aide d'un questionnaire standardisé. Ce questionnaire doit être rempli dans son intégralité par le couple de danseurs.

Questionnaire sur la biographie de l'athlète	Échelle / Réponse
La danseuse suit actuellement la formation / exerce la profession suivante.	À compléter
La danseuse perçoit la charge liée à sa formation ou à son métier actuel comme :	• (4) très élevée • (3) plutôt élevée • (2) plutôt faible • (1) pas du tout élevée
La danseuse estime que la compatibilité entre sa formation/son métier actuel et l'entraînement est :	• (4) très compatible • (3) plutôt compatible • (2) plutôt difficile • (1) pas du tout compatible
Le danseur suit actuellement la formation ou exerce la profession suivante.	À compléter
Le danseur perçoit la charge liée à sa formation/son métier actuel(le) comme :	• (4) très élevée • (3) plutôt élevée • (2) plutôt faible • (1) pas du tout élevée
Le danseur estime que la compatibilité entre ses études/son métier actuels et l'entraînement est :	• (4) très compatible • (3) plutôt compatible • (2) plutôt difficile • (1) pas du tout compatible
Le couple effectue actuellement le nombre d'heures d'entraînement (rock'n'roll) suivant par semaine :	Saisie d'un chiffre
En plus des entraînements communs de rock'n'roll, la danseuse effectue les entraînements et le nombre d'heures suivants par semaine :	• Quoi : _____ • h/semaine : _____ (Plusieurs entrées possibles)
En plus des entraînements collectifs de rock'n'roll, le danseur suit les entraînements et cours suivants chaque semaine :	• Quoi : _____ • h/semaine : _____ (Plusieurs réponses possibles)
Depuis combien d'années la danseuse s'entraîne-t-elle dans une optique d'élite?	Nombre d'années: _____
Depuis combien d'années le danseur s'entraîne-t-il dans une optique d'élite?	Nombre d'années: _____
Depuis combien d'années le couple pratique-t-il ensemble le rock'n'roll d'élite?	Nombre d'années: _____

Existe-t-il un environnement axé sur le sport de compétition dans les domaines suivants ?

- Accès flexible aux salles pour l'entraînement RnR
- Accès flexible aux installations pour l'entraînement athlétique
- Accès à des installations de récupération (bains, saunas, etc.)
- Possibilités de bénéficier d'un accompagnement professionnel supplémentaire (coach mental, kinésithérapeute, massages, nutrition)

- Entièrement assuré par le club (à proximité immédiate, sans frais supplémentaires par rapport à la cotisation) (4)
- Entièrement disponibles à l'extérieur, mais en collaboration ou en partenariat avec le club (à proximité immédiate, à des tarifs réduits) (3)
- Disponible à proximité immédiate, mais aux prix du marché. (2)
- Non disponibles dans les environs immédiats. (1)

6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

6.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être admis au test de sélection, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le test de sélection a toujours lieu au cours du dernier trimestre de l'année. Une date appropriée est recherchée en fonction du calendrier des tournois et communiquée en début d'année.
- Avant la fin de l'année, tous les résultats sont communiqués par écrit aux présidents de club. Les responsables de cadre sont à disposition pour toute question.
- Le couple doit être licencié pour l'année suivante dans au moins un des clubs affiliés au SRRC.
- L'inscription au test de sélection doit être effectuée dans les délais impartis. Les inscriptions reçues après l'expiration du délai ne pourront pas être prises en compte.
- Le bilan médical prévu au paragraphe 3.4.1 doit être remis dans son intégralité au plus tard à la date limite d'inscription.
- La participation au test de sélection nécessite la signature d'un accord de coopération dans le cadre de l'inscription. En cas de sélection, cet accord entre automatiquement en vigueur et doit être respecté par les athlètes. L'accord de coopération comprend notamment les obligations suivantes :
 - Participation aux entraînements officiels du cadre national.*
 - Participation aux championnats d'Europe et du monde, sous réserve d'une sélection correspondante par la fédération.
 - Respect de la charte éthique en vigueur de Swiss Olympic ainsi que des directives correspondantes de la fédération.

* Si la participation n'est pas possible pour des raisons importantes, telles qu'un événement scolaire obligatoire, des funérailles, un mariage ou un événement similaire, cela doit être convenu au préalable avec le/la responsable du sport de haut niveau.

6.2 BLESSURE OU MALADIE

Si un couple ne peut pas participer au test de sélection en raison d'une blessure ou d'une maladie, il est possible, sur présentation d'un certificat médical valide, de rattraper le test dans le cadre du premier entraînement du cadre national de l'année civile suivante.

Le principe suivant s'applique :

1. Les sélections pour les cadres sont déjà terminées au moment du test de rattrapage. Une admission ultérieure dans un cadre n'est possible que si le nombre de points obtenus correspond au moins à celui du couple déjà sélectionné ayant obtenu le moins de points au niveau de cadre correspondant. Les couples déjà sélectionnés conservent leur statut au sein du cadre et ne peuvent pas être évincés.

Si le test de rattrapage ne peut pas non plus être effectué en raison d'une nouvelle blessure ou d'une nouvelle maladie, la possibilité d'une sélection pour la période de sélection en cours est supprimée. Une nouvelle candidature n'est possible qu'à l'occasion de la prochaine session ordinaire du test de sélection.

6.3 STATUT PROTÉGÉ

Si un couple de cadre appartenant à un cadre national au cours de l'année civile en cours est forfait en raison d'une blessure ou d'une maladie, la commission de sélection peut lui accorder le statut protégé. Dans ce cas, le couple concerné peut être sélectionné pour le niveau de cadre correspondant sans avoir à passer de test de rattrapage.

L'octroi du statut protégé relève exclusivement de la décision de la commission de sélection et tient compte des performances sportives antérieures ainsi que des circonstances individuelles de l'indisponibilité.

6.4 CAS EXCEPTIONNELS

Si, au cours de l'année civile, un couple fait preuve d'une progression sportive exceptionnelle qui n'était pas prévisible au moment du test de sélection et obtient des résultats de haut niveau au niveau national ou international, la commission de sélection peut procéder à une sélection à posteriori dans un cadre national.

Une telle sélection à posteriori est possible même sans nouvelle épreuve et relève de l'appréciation de la commission de sélection.

Les athlètes sélectionnés à posteriori sont soumis aux mêmes droits et obligations que les athlètes du cadre national sélectionnés de manière ordinaire. Ils sont notamment tenus de signer et de respecter la convention de coopération. Ils ont en outre l'obligation de participer à tous les entraînements et stages restants du cadre national pour l'année civile en cours.

En principe, une Swiss Olympic Card ne peut être demandée ni attribuée rétroactivement dans le cadre d'une sélection complémentaire.

7. ANNEXE

- Description détaillée du test de danse
- Description détaillée du test d'acrobatie
- Description détaillée du test de gymnastique
- Description détaillée du diagnostic de performance
- Formulaire de bilan médical
- Accord de coopération
- Formulaire d'inscription au test de sélection
- Charte éthique de Swiss Olympic